

## Contact : DINARD GYM

- **Présidente** : Delphine VERDES
- 06 69 96 79 93
- Siège social, COSEC, 29, rue Gouyon Matignon 35800 DINARD
- [dinardgym@yahoo.fr](mailto:dinardgym@yahoo.fr);
- [www.dinard-gym.fr](http://www.dinard-gym.fr)

Le Club Dinard Gym gymnastique artistique adhère au règlement de la Fédération Française de Gymnastique (FFGym.fr)  
Numéro d'affiliation :05035.120

### 1- INSCRIPTION

Pour être adhérent, tout gymnaste doit fournir les pièces obligatoires suivantes :

- Fiche d'inscription complétée et signée.
- Certificat médical autorisant la pratique des activités gymniques tous les ans pour les compétitions.
- Questionnaire de santé FFGYM.
- 1 photo
- Règlement de la cotisation

Pour des raisons d'assurance et de responsabilité le dossier doit être remis avant de pouvoir s'entraîner. L'adhésion au club ne sera validée que si le dossier d'inscription est complet.

Pour les nouveaux arrivants, nous offrons **1** séance d'essai.

Si le gymnaste ne souhaite pas poursuivre, son dossier lui sera rendu intégralement. **Merci de prévenir avant la fin du premier mois d'inscription.**

**Sans dossier, l'enfant reste sous la seule responsabilité de ses parents.**

## COÛT DE L'ADHESION :

Le montant est voté par le bureau chaque fin de saison et divulgué lors de l'Assemblée Générale suivante. La cotisation d'un enfant qui abandonne en cours de saison ne sera pas remboursée (sauf courant du mois d'inscription). Coût de l'adhésion en cours de saison : au prorata des mois restant + part fédérale.

## 2- ENTRAINEMENTS

### LIEU :

Sport Bretagne, 40, boulevard Albert Lacroix, 35800 Dinard

### HORAIRES :

Chaque gymnaste se doit d'être ponctuel, et prévenir automatiquement en cas d'absence. Les parents sont responsables de leur enfant jusqu'à la prise en charge par l'entraîneur et devront s'assurer de la présence de ce dernier. L'entraîneur est responsable de l'enfant jusqu'à l'heure de fin prévue du cours. (Le club décline toutes responsabilités en dehors des horaires d'entraînement.)

### TENUE :

Il faut prévoir **une tenue adaptée** pour les entraînements :

Justaucorps ou tee-shirt et short. Les enfants s'entraînent pieds nus, **les cheveux attachés**. Les bijoux et les chewing-gums sont interdits dans la salle.

Il est vivement conseillé d'apporter de l'eau.

### COMPORTEMENT :

Tous comportements incorrects de la part **des parents ou du gymnaste** pourront être motif de sanctions ou d'exclusion, après décision par le bureau.

**VOL** : Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

### DROIT A L'IMAGE :

Il est formellement interdit aux gymnastes et aux familles de prendre des photos ou des vidéos au cours des entraînements, seul l'entraîneur pour des raisons techniques et/ ou éducatives a ce droit. Le club sera autorisé à diffuser sur tout support (y compris internet) les photos de votre enfant prises dans le cadre de la pratique de l'activité.

### DEPLACEMENT ENGAGEMENT AUX COMPETITIONS ET GALA DE SAISON :

Les parents ont l'obligation de véhiculer et d'accompagner leur enfant, le juge et l'entraîneur si besoin lors des compétitions ou stages extérieurs. Dans un cycle compétitif, un abandon de dernière minute pénalise l'équipe et peut impliquer une amende de 305 euros à la famille concernée (tarif FFG des frais d'engagements). Il est donc impératif de prévenir en cas d'absence, au minimum 10 jours ouvrés avant l'action prévue et de présenter un certificat médical.

### INFORMATIONS :

La communication se fait **principalement par mails**, mais aussi par voie d'affichage (dans la salle). Le club sera autorisé à diffuser sur tout support (y compris internet) les photos de votre enfant prise dans le cadre de la pratique de l'activité. Le bureau se réserve le droit, à tout moment, d'apporter des modifications au règlement intérieur (affiché dans la salle).

**La signature de la fiche d'adhésion vaut acceptation du présent règlement.**

## REGLEMENT INTERIEUR

